

Prime Rentic pour les entreprises

Le décret e-business prévoit une prime pour les entreprises qui ont recours à un responsable d'un projet d'intégration de l'e-business dans l'entreprise (Rentic)

Mis à jour le 06/12/2005

Qu'entend-on par Rentic?

Les enquêtes de l'AWT ont montré que, parmi les attentes des PME en matière d'e-business, figurait notamment un besoin en compétences techniques. Y répondre, tel est l'objectif poursuivi par les RENTIC, c'est-à-dire les responsables d'un projet d'intégration de l'e-business dans l'entreprise.

Pour cette aide, la Région wallonne peut prendre en charge:

- 80 % du coût d'un responsable en NTIC et e-business,
- durant 3 mois à 1 an maximum,
- dans une PME (ou un groupement ou une association de fait).

La prime ne peut excéder 5000 euros par mois.

Documents à renvoyer

Pour solliciter valablement cette prime, il convient de renvoyer les documents suivants:

- **Formulaire de demande de prime pour le recours aux services d'un Rentic (.DOC 154 k)**
Ce document a été conçu de manière à fournir toutes les informations pertinentes, évitant ainsi, dans la mesure du possible, de vous adresser, pendant l'instruction de votre dossier, de nombreuses demandes d'informations complémentaires
<http://www.awt.be/contenu/tel/ebu/ebu-fr-021-001.doc>
- **Formulaire de demande de prime pour le recours aux services d'un Rentic (.PDF 77 k)**
Ce document a été conçu de manière à fournir toutes les informations pertinentes, évitant ainsi, dans la mesure du possible, de vous adresser, pendant l'instruction de votre dossier, de nombreuses demandes d'informations complémentaires
<http://www.awt.be/contenu/tel/ebu/ebu-fr-021-001.pdf>
- **Réflexion stratégique pour la mise en place d'un projet e-business (.PDF 28 k)**
Cette réflexion doit aider, d'une part, à mieux cerner les tenants et aboutissants d'un projet e-business en vue d'apporter un support adéquat pour sa mise en place, et, d'autre part, à évaluer le niveau de préparation à la mise en route du projet
<http://www.awt.be/contenu/tel/ebu/ebu-fr-011-002.pdf>
- **Cahier des charges type pour la prestation d'un Rentic (.PDF 21 k)**
Le présent cahier des charges pour une prestation de gestion d'un projet e-business a pour but de décrire le problème posé par le client, de qualifier la prestation et les résultats attendus et de rappeler les contraintes générales de l'intervention
<http://www.awt.be/contenu/tel/ebu/ebu-fr-021-003.pdf>

Ces documents doivent être renvoyés par courrier normal ET par courrier électronique aux adresses suivants:

- **Direction générale de l'économie et de l'emploi (DGEE)**, Direction des PME, Place de Wallonie, 1 à 5100 Jambes,
- **r.cornille@mrw.wallonie.be**

Quel est le rôle d'un Rentic?

Un Rentic est une personne à laquelle vous pourrez faire appel pour mettre en place un projet e-business dans votre PME. Il sera un peu l'architecte de votre projet. L'agrément du RENTIC par la Région Wallonne est basée sur ses compétences, les formations suivies et son expérience. C'est donc une personne physique qui bénéficiera de l'agrément et non la société qui l'emploie.

Un Rentic n'est pas non plus un concepteur de site. Il peut éventuellement vous aider à définir vos besoins en matière d'e-business, réaliser le cahier des charges de votre site, en superviser la réalisation, en assumer la mise à jour, etc. En aucun cas il ne réalisera votre site. Le rôle du Rentic ne se limite d'ailleurs pas à la réalisation de site e-business. Il peut également vous aider à mettre en place un réseau intranet, une base de données partagées entre plusieurs sites, etc. Bref, tout ce qui a trait aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) d'où son nom.

Comment choisir un Rentic?

Une base de données en ligne permet de consulter le nom et les coordonnées des Rentics, le ou les domaines pour lesquels ils ont été agréés. A vous de choisir la personne dont les compétences répondent le mieux à vos besoins. En aucun cas, l'Administration ne vous l'imposera. Elle aura cependant le droit de refuser votre candidat si ses compétences ne répondent pas au projet que vous lui avez soumis.

Comment évaluer le coût et la durée d'une mission Rentic?

Ceci doit se faire en concertation avec le Rentic que vous aurez choisi. Le travail de l'Administration est de juger de:

- la validité du montant proposés par la PME,
- la durée de la mission proposés par la PME.



© AWT (Agence Wallonne des Télécommunications) - Avenue Prince de Liège, 133 - 5100 Jambes (Namur) - Belgium